

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

DEC - 6 1979



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/254

S/13328

16 mai 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session

Point 46 de la liste préliminaire^x

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ

INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-quatrième année

Lettre datée du 16 mai 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, à titre d'information, le texte des déclarations faites par le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Phan Hien, chef de la délégation du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, à la quatrième séance plénière des négociations entre la délégation vietnamienne et la délégation chinoise, tenue le 12 mai 1979, à Hanoi; je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et les annexes jointes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

^x A/34/50.

ANNEXE I

Déclaration faite le 12 mai 1979 par le chef de la délégation du
Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, M. Phan Hien,
à la quatrième séance plénière des négociations entre les délégations vietnamienne et chinoise, tenue à Hanoi

"A la séance d'aujourd'hui, je voudrais tout d'abord faire la déclaration suivante :

A la première séance plénière, tenue le 18 avril 1979, dans le premier point de sa proposition en trois points, relatif à l'adoption d'urgence de mesures visant à assurer la paix et la stabilité dans les régions frontalières des deux pays et à faire en sorte que les personnes capturées pendant la guerre puissent rapidement rejoindre leurs familles', la délégation vietnamienne a déclaré sans ambiguïté que 'les parties échangeront immédiatement la liste des personnes capturées par l'autre partie pendant la guerre, afin que celles-ci puissent être libérées le plus rapidement possible' (A/34/201-S/13257, annexe).

Cependant, à la deuxième séance plénière, tenue le 26 avril 1979, la partie chinoise a repoussé cette question du champ des négociations, déclarant que la libération des personnes capturées ferait l'objet de discussions et d'accords pratiques entre les sociétés de la Croix-Rouge des deux pays. Lors de cette séance, la délégation vietnamienne a clairement exprimé l'opinion que la question de la libération des personnes capturées pendant la guerre devrait être débattue et réglée par les deux délégations chargées des négociations, et qu'ultérieurement la Croix-Rouge ou un autre organisme se verrait confier le soin d'appliquer l'accord ainsi conclu. Toutefois, la délégation chinoise s'est montrée intransigeante et est restée sur ses positions, même après que la délégation vietnamienne eut pris l'initiative de lui remettre une liste de noms de Chinois capturés par le Viet Nam au cours du récent conflit.

Alors même qu'aucun accord n'est intervenu sur cette question à la table des négociations, le Gouvernement chinois a annoncé le 11 mai 1979 la libération unilatérale d'un certain nombre de Vietnamiens capturés pendant la guerre et a demandé à la partie vietnamienne de lui remettre les Chinois capturés pendant la guerre. Il a également demandé à la partie vietnamienne d'envoyer des représentants en un lieu et à une heure fixés par les Chinois eux-mêmes afin d'accueillir lesdits Vietnamiens et de discuter de la libération des personnes capturées dans les deux camps pendant la guerre.

Il s'agit là, manifestement, d'un acte arrogant qui est contraire aux principes élémentaires de toute négociation qui veulent que des discussions aient lieu afin d'aboutir à un règlement satisfaisant pour les deux parties. En annonçant unilatéralement sa décision hors de la table de conférence, la partie chinoise a pris une initiative peu sérieuse qui jette un doute sur ses protestations de bonne volonté.

Aujourd'hui, la délégation du Gouvernement vietnamien déclare sans ambiguïté que, pour des raisons humanitaires et animée par le désir de voir les personnes capturées pendant la guerre rejoindre rapidement leurs familles, et poussée par le souci de lever les obstacles aux pourparlers, la partie vietnamienne accepte la proposition chinoise et a décidé d'envoyer ses représentants rencontrer ceux de la Chine dans le but de leur remettre un certain nombre de personnes capturées pendant la guerre dans le camp chinois et qui sont blessées ou malades, d'accueillir un certain nombre de personnes du camp vietnamien libérées par les Chinois et de discuter avec ces derniers des mesures à prendre en vue de libérer toutes les personnes capturées pendant la guerre dans les deux camps. Etant donné que, pour des raisons techniques, les représentants vietnamiens ne pourront pas être présents le 19 mai 1979 au lieu fixé par la partie chinoise, la partie vietnamienne propose que la réunion susmentionnée ait lieu à l'entrée de Huu Nghi, le 21 mai 1979 à 10 heures.

Cet acte témoigne de la bonne volonté de la partie vietnamienne, qui souhaite faire progresser les négociations, répondant ainsi aux vœux des deux peuples, des peuples de l'Asie du Sud-Est et des peuples du monde entier."

ANNEXE II

Discours prononcé le 12 mai 1979 par le chef de la délégation du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, M. Phan Hien, à la quatrième séance plénière des négociations entre les délégations vietnamienne et chinoise, tenue à Hanoï

"Les deux parties ont précisé, au cours des séances précédentes, leurs positions respectives. Nous avons présenté une proposition en trois points (voir A/34/201-S/13257, annexe) qui est détaillée, juste, raisonnable et pleine de bons sens et qui vise à résoudre tant les problèmes urgents posés par le récent conflit que les questions capitales concernant les relations entre le Viet Nam et la Chine.

La partie chinoise a fait tout son possible pour esquiver ses responsabilités dans la guerre criminelle d'agression qu'elle a menée contre le peuple vietnamien et pour éluder la proposition en trois points du Viet Nam. Dans sa proposition en huit points (voir A/34/219-S/13294, annexe), elle a soulevé des questions qui débordent du cadre des relations bilatérales. Elle a poussé le cynisme jusqu'à poser des conditions préalables totalement absurdes aux négociations.

Cette attitude de diktat de grande puissance va totalement à l'encontre des principes régissant les négociations - à savoir l'égalité, le respect mutuel et le souci de tenir des discussions qui visent à aboutir à un règlement juste et satisfaisant - et de l'accord conclu entre les deux parties selon lequel les négociations actuelles ne doivent porter que sur les problèmes des relations bilatérales.

Dans sa guerre d'agression contre le Viet Nam, la partie chinoise a prétexté que le Viet Nam s'était livré à des provocations et avait empiété sur le territoire chinois. A présent, à la table des négociations, elle affirme que la question principale est l'obligation pour le Viet Nam de changer de politique, et, en premier lieu, de retirer ses troupes du Kampuchea. Cette exigence fait toute la lumière sur l'objectif véritable de la récente guerre d'agression, à savoir l'utilisation par la Chine de sa puissance militaire pour tenter de soumettre le Viet Nam et le forcer à abandonner sa politique correcte d'indépendance, de souveraineté et de solidarité internationale.

Tout en imposant des conditions préalables, à la table des négociations, la partie chinoise a continué à masser des troupes dans les zones frontalières, déployant une douzaine de divisions et une quantité considérable de matériel de guerre à proximité de la frontière vietnamienne, procédant à des manoeuvres militaires et lançant sans discontinuer des provocations armées et empiétant sur le territoire, les eaux territoriales et l'espace aérien du Viet Nam. En outre, les dirigeants chinois ont proféré des menaces, à savoir que la Chine donnerait 'une deuxième leçon' au Viet Nam. Tout ceci prouve la nature fallacieuse des professions de foi de la partie chinoise sur sa bonne volonté et son désir de paix,

qui visent simplement à dissimuler son intention de maintenir une tension permanente dans les régions frontalières des deux pays afin d'exercer des pressions sur le Viet Nam et d'avoir des prétextes pour agresser ce dernier au moment qui lui semble bon.

A la dernière séance, nous avons rejeté les affirmations calomnieuses de la partie chinoise à propos de la politique étrangère du Viet Nam. Nous avons bien fait comprendre que, pour ce qui est de l'hégémonisme, il ne peut s'agir que de l'hégémonisme de grande puissance des dirigeants chinois, et de leur collusion avec l'impérialisme contre les peuples du Viet Nam, du Laos, du Kampuchea, de l'Asie du Sud-Est et du monde. Nous nous réservons le droit de faire des observations supplémentaires à ce propos.

Comme nous l'avons souligné, la situation actuelle est extrêmement grave, et les deux délégations ne devraient épargner aucun effort pour répondre au vœu ardent de nos deux peuples et aux espoirs des peuples de l'Asie du Sud-Est et du monde de voir supprimer tous les obstacles s'opposant à une issue fructueuse des négociations, en vue d'écarter le danger d'une reprise des hostilités, d'assurer la paix et la stabilité dans les régions frontalières, de restaurer des relations normales entre les deux pays et l'amitié de longue date entre les peuples vietnamien et chinois, ce qui contribuerait au maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde.

Nous avons proposé que les deux délégations entreprennent immédiatement l'examen du point 1 de la proposition vietnamienne, à savoir l'adoption d'urgence de mesures visant à assurer la paix et la stabilité dans les régions frontalières des deux pays et à faire en sorte que les personnes capturées pendant la guerre puissent rapidement rejoindre leurs familles', et du point 1 de la proposition chinoise, selon lequel : 'les deux parties rétabliront des relations d'amitié et de bon voisinage entre les deux pays sur la base des cinq principes', les séances devant être consacrées alternativement à chaque question jusqu'à ce que les questions soient réglées.

Cependant, la délégation chinoise s'efforce encore d'éluder cette proposition juste et raisonnable. Elle avance des faux-fuyants, considérant le point 1 de sa proposition tantôt comme un problème d'importance capitale, tantôt comme un point de nature pratique, et elle refuse de participer à des discussions portant sur des questions concrètes et utiles. La partie chinoise doit assumer l'entière responsabilité de l'absence de progrès dans ces négociations.

Une fois de plus, pour montrer sa bonne volonté, la délégation du Gouvernement vietnamien se déclare prête à examiner avec la délégation du Gouvernement chinois d'abord le point 1 de la proposition chinoise. Plus précisément, les deux parties examineront à la prochaine séance, c'est-à-dire la cinquième séance plénière, la question du rétablissement des relations d'amitié et de bon voisinage entre les

deux pays sur la base des cinq principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-agression réciproque, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre partie, de l'égalité et de la réciprocité des avantages et de la coexistence pacifique, comme il est mentionné dans le point 1 de la proposition chinoise. Nous présenterons nos vues sur cette question. A la sixième séance plénière, les deux parties examineront le point 1 de la proposition vietnamienne, à savoir l'adoption d'urgence de mesures visant à assurer la paix et la stabilité dans les régions frontalières des deux pays et à faire en sorte que les personnes capturées pendant la guerre puissent rapidement rejoindre leurs familles.

Nous espérons recevoir une réponse positive de la partie chinoise."
